

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2015/05

Concernant le projet modifié du réaménagement de la route de Rivarotte.

Table des matières 1. 2. 3. Collecteurs eaux claires et usées...... 4 .-4. Eau potable 5 .-5. 6. 7. 8. 9. 10.

Bex, le 1er avril 2015

Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

En date du 16 mai 2014, le Conseil communal informait par courrier la Municipalité que le préavis n° 2014/01 du 7 avril 2014 était rejeté, notamment par le fait que plusieurs modifications devaient être apportées au projet, ainsi que passablement de corrections au préavis.

2. Procédure

Courant de l'été 2014, le projet a été modifié selon les remarques émises dans le préavis positif de l'Etat de Vaud du 28 mars 2014. Ce dossier a été présenté à la Commission de circulation le 11 septembre 2014. Une séance de présentation de ce nouveau projet a eu lieu le 24 novembre 2014 dans les bureaux de l'administration communale, en présence de l'inspecteur de la signalisation de l'Etat de Vaud et du municipal des travaux. Les plans et le rapport technique avaient été préalablement envoyés au Service des routes.

Suite à cette séance et après finalisation du dossier, le projet de réaménagement de cette route a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 11 février au 12 mars 2015, qui s'est terminée sans oppositions. En parallèle, une procédure de publication séparée a eu lieu concernant la signalisation verticale et horizontale.

3. Route et voirie

Le projet d'aménagement modifié prévoit un profil de 8.5 m de largeur, comprenant une chaussée centrale de 4.5 m, avec de part et d'autre un trottoir de 2 m. Le dévers des trottoirs sera de 2% en direction de la chaussée et celui de la chaussée également de 2% en direction du Sud (côté Valais). La circulation sera maintenue à double sens sur l'entier du tronçon (env. 470 m). Afin de ralentir la vitesse des véhicules, il est prévu ponctuellement quelques rétrécissements (chicanes) d'une longueur de 10 m pour une largeur de 1 m, ce qui réduira la chaussée à 3.5 m. Les bordures seront hautes sur la longueur du rétrécissement, mais basses (franchissables) de part et d'autre pour permettre le croisement entre un véhicule lourd et un véhicule léger. Ailleurs, les bordures seront positionnées basses ou hautes en fonction des routes de dessertes et d'accès à des habitations privées et pour assurer en tout temps le croisement de

2 véhicules (lourd et léger). La largeur du domaine public est variable (de 10.5 à 11.5 m) et suffisante pour aménager des banquettes herbeuses de part et d'autre des trottoirs, avec une bordurette de séparation. Les rétrécissements sont également prévus en herbe et deux bandes herbeuses seront aménagées pour séparer le trottoir de la chaussée sur la partie Est.

Le long des trottoirs, les piétons auront la priorité sur les véhicules débouchant des routes de dessertes ou privées (« trottoirs traversants »). Une rampe de transition sera prévue avant le trottoir au droit des routes communales et des accès privés qui desservent plus de trois habitations. Les autres accès privés seront délimités plus simplement, avec des rangs de pavés. Côté Ouest, au débouché de la route des Pépinières, le trottoir sera prolongé et la signalisation actuelle sera supprimée. L'aménagement améliorera ainsi la visibilité du carrefour et la délimitation des deux rues.

Le nouveau projet ne prévoit plus de piste cyclable. En effet, le trafic étant inférieur à 5000 véh/j, il est admis que les vélos circuleront sur la chaussée.

L'arrêt de bus prévu dans le projet initial a été supprimé. Le cas échéant, un marquage au sol pourrait être fait ultérieurement, si la Municipalité décidait d'instaurer un arrêt le long de cette route.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux (encaissement route, grave, bordures, enrobé bitumineux, grilles et raccordements) représente un montant de Fr. 884'000.-- (HT).

4. Collecteurs eaux claires et usées

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu de mettre en séparatif le quartier. Actuellement, les eaux usées et les eaux claires y sont récoltées de manière unitaire par un collecteur ovoïde datant des années 1950 et présentant de nombreux défauts qui ne garantissent plus son étanchéité. Deux nouveaux collecteurs, un réservé aux eaux claires et l'autre aux eaux usées, seront donc réalisés. Le PGEE prévoit dans le quartier d'imposer autant que possible l'infiltration des eaux claires conformément aux exigences légales. Cependant, des maisons relativement anciennes doivent être encore raccordées et la situation se prête mal à l'infiltration des eaux de chaussée, raisons pour lesquelles il est toujours nécessaire de maintenir un collecteur d'eaux claires le long de la route de Rivarotte.

Tous les couvercles des regards de visite seront de type Viatop Niveau 200 (Wild) comme ceux posés à l'avenue de la Gare, entre le carrefour des FMA et le giratoire de la gare.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux (fouilles, tuyaux, regards et raccordements) représente un montant de Fr. 570'000.-- (HT).

5. Eau potable

Une conduite en fonte diamètre 125 et datant des années 1920 existe côté Nord de la route. Lors des travaux, il est prévu de reposer une nouvelle conduite en fonte auto-étanche DN 150 et de changer toutes les vannes communales et/ou privées, ainsi que les tuyaux d'alimentation privés jusqu'en bordure du domaine public.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux de génie civil et appareillage représente un montant de Fr. 225'000.-- (HT).

Les subventions ECA viendront en déduction de ce montant.

6. Eclairage public

L'éclairage public existant sera remplacé et comptera un lampadaire tous les 25 à 30 m environ, du côté Nord de la chaussée.

Le type prévu, en LED, sera identique à celui posé récemment à la route de l'Arche.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux (candélabres et génie civil) représente un montant de Fr. 95'000.-- (HT).

7. Marquage et signalisation

Les croisements des trottoirs et des différentes chaussées seront marqués au moyen de bordurettes et en créant des différences de niveau. Il ne sera donc plus nécessaire de placer un marquage au sol sur toute la longueur de la route. Par ailleurs, étant donné le volume de trafic piétonnier insuffisant, aucun passage pour piétons n'est prévu et celui existant côté Est sera supprimé. En effet, la loi oblige les piétons à utiliser les passages se situant à moins de 50 m de l'endroit où ils souhaitent traverser la route et, en cas de faible trafic, les piétons ont tendance à traverser partout et n'acceptent pas les détours pour emprunter les passages, d'où l'apparition de situations dangereuses. Les seuls marquages prévus seront ceux des rampes de transition prévues avant le trottoir au droit des routes communales et des accès privés desservant plus de 3 habitations, avec un marquage en damier.

Les seuls panneaux de signalisation qui vont subsister seront ceux des deux carrefours de part et d'autre de la route, au croisement avec la route du Grand-St-Bernard (route cantonale) et la rue du Simplon (côté Est). Le reste sera enlevé.

Sur la base de prix estimatifs, l'ensemble des travaux représente un montant de Fr. 8'000.-- (HT).

8. Mobilier urbain

Actuellement, aucune poubelle n'existe sur ce tronçon. Dans le cadre de ce nouveau projet, il est prévu de poser 6 nouvelles poubelles-requin (3 de chaque côté), comme celles qui existent déjà au centre de Bex.

Sur la base de la dernière commande effectuée, le montant prévu pour l'achat de ces poubelles représente Fr. 12'500.-- (HT).

9. Services industriels

Divers services profiteront des travaux pour adapter et renforcer leurs réseaux. Ces interventions permettront le développement du quartier. Ce sera notamment le cas pour le service du gaz, les FMA et le téléréseau. Ces divers services ont été contactés et invités à planifier leurs projets en parallèle aux travaux communaux. Il sera ainsi possible d'éviter des nuisances liées à des chantiers répétés sur plusieurs années.

L'ensemble des travaux relatifs aux services industriels ne sont pas comptabilisés dans ce préavis (sauf l'éclairage public), car ils sont pris en charge par chaque service.

10. Géomètre

Une partie des prestations de relevés de terrain et d'implantation nécessaires au projet seront effectuées par l'ingénieur civil qui dispose des ressources internes pour le faire. Les montants y relatifs sont compris dans le point 11 « ingénieur civil ». Par contre, certaines prestations en rapport avec les abornements et le cadastre officiel devront être effectuées par un géomètre.

L'estimation de ces prestations représente un montant de Fr. 25'000.-- (HT).

11. Ingénieur civil

Le 13 février 2013, la Municipalité a adjugé au bureau ESM-Hagin Ingénieurs SA la première phase du mandat, à savoir l'étude et les appels d'offres, pour un montant de Fr. 48'000.-- HT, ainsi que les prestations « géomètre » établies par ce bureau (relevés du terrain ...), pour un montant de Fr. 9'500.-- HT. La deuxième phase du mandat (partie réalisation), d'un montant de Fr. 86'500.-- HT, sera adjugée sous réserve de la décision du Conseil communal en mai 2015.

Sur la base de l'offre d'honoraires du bureau ESM du 19 novembre 2012, le montant total des phases 1 et 2 représente environ Fr. 134'000.-- HT.

12. Exécution des travaux

L'exécution des travaux dépendra de la décision du Conseil communal en mai 2015. L'enquête publique n'ayant suscité aucune opposition, les appels d'offres pourraient avoir lieu au printemps - été, avec l'adjudication des entreprises de génie civil et de sanitaire à la fin de l'été et un début des travaux probable cet automne, sous réserve d'imprévus. La durée probable des travaux est de 18 mois.

13. Résumé des incidences financières

Sur la base des montants décrits ci-dessus, les incidences financières se résument comme suit :

1. Route et voirie	Fr.	884'000
2. Collecteurs eaux claires et usées	Fr.	570'000
3. Eau potable (génie civil + appareillage)	Fr.	225'000
4. Eclairage public (y compris génie civil)	Fr.	95′000
5. Marquage et signalisation	Fr.	8'000
6. Mobilier urbain	Fr.	12′500
7. Géomètre	Fr.	25′000
8. Ingénieur civil	Fr.	134'000
9. Divers et imprévu (env. 10% des pts 1 à 5)	Fr.	176′000
Total HT	Fr.	2'129'500
TVA 8%	Fr.	170′360
Total TTC	Fr.	2'299'860
Arrondi à TTC	Fr.	2'300'000

14. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- o vu le préavis municipal nº 2015/05;
- o entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- o considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la route de Rivarotte ;
- ⇒ d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 2'300'000.--;

- ⇒ de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 76′700.-- par an ;
- ⇒ de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011, modifiées dans sa séance du 26 juin 2013.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom Le syndic : nicipalité Le secrétaire :

P. Rochat

A. Michel

Annexes:

plans de situation

Déléqués de la Municipalité :

M. Pierre-Yves Rapaz, municipal

M. Olivier Pichard, municipal







